



Communauté de Communes AVALLON – VÉZELAY – MORVAN

Comité de pilotage Natura 2000

Site « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Réunion du mardi 29 octobre 2019 à 14 heures à SAINT-MORE

Membres du Copil	GERMAIN Pascal, Président	COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN	P
	BERTRAND Olivier, Maire	COMMUNE D'ARCY-SUR-CURE	P
	Représentant	AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'YONNE	A
	SCHNEIDER Francis	AGENCE DE L'EAU DE SEINE NORMANDIE DIRECTION TERRITORIALE SEINE AMONT	A
	Représentant	AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	A
	DOUBRON Edwige	ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE L'YONNE	P
	ROCHER Jean-Claude	ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES DE L'YONNE ET DE LA CURE	P
	Représentant	BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUES ET MINIERES - DIRECTION REGIONALE	A
	Représentant	CENTRE DEPARTEMENTAL DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'YONNE	A
	DELBERGUE Antoine	CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE BOURGOGNE	P
	SAISON Éric	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE	P
	Représentant	COLLECTIF DE DEFENSE DES LOISIRS VERTS DE L'YONNE	A
	Représentant	COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE	A
	BOUCHARD Bruno	COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE	P
	Représentant	COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'YONNE	A
	Représentant	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS	A
	CHARLOT Dominique, Président	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	P
	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, Président	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE	E
	CHAMPEAUX Claudie, Présidente	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN	A
	RAPPENEAU Rémi, Maire	COMMUNE D'ANGELY	A
	TISSIER Gilles, Maire	COMMUNE D'ANNAY-LA-COTE	P
	BLANDIN Andrée, Maire	COMMUNE DE BAZARNES	A
	LACOMBE Gérard, Maire	COMMUNE DE BROSSES	P
	HOUBLIN Gilles, Maire	COMMUNE DE CHARENTENAY	A
	GIRARD Daniel, Maire	COMMUNE DE COULANGES-LA-VINEUSE	P
	CHARLOT Dominique, élu	COMMUNE DE DEUX RIVIERES	P
	BAU Nathalie, Maire	COMMUNE DE DISSANGIS	A
	PICHON Véronique, Maire	COMMUNE DE FONTENAY-PRES-VEZELAY	E
	ROUSSELLE Jean-Pierre, Maire	COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-FOURONNES	A
	DER RYCKE Marie-Annick, élue	COMMUNE DE GIROLLES	P
	CHABERT Gérard, Maire	COMMUNE DE GIVRY	A
	CHAPLOT Alain, Maire	COMMUNE DE L'ISLE SUR SEREIN	A
	TISSIER Joël, Maire	COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS	E
	JOUBLIN Jeannine, Maire	COMMUNE DE MAILLY-LA-VILLE	P
	QUIRIN Philippe, Maire	COMMUNE DE MAILLY-LE-CHÂTEAU	P
	COURTOIS Xavier, Maire	COMMUNE DE MASSANGIS	A
	PIGNEUR Françoise, élue	COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE	A
	ROSIER Arnaud	COMMUNE DE PRECY-LE-SEC	A
	MILLEREAUX Monique, Maire	COMMUNE DE SAINT-MORE	P
	CHALMEAU Sylvie, Maire	COMMUNE DE SEREIN	A
PATRONNAUD Bernard, Maire	COMMUNE DE TRUCY-SUR-YONNE	A	
LOURY Jean-Noël, Maire	COMMUNE DE VAL-DE-MERCY	A	
FOUINAT Michel, Maire	COMMUNE DE VINCELLES	A	
CHARTIER Nathalie, Maire	COMMUNE DE VOUTENAY-SUR-CURE	A	
MESLIN Robert, élu	COMMUNE D'IRANCY	P	

	Représentant	CONFEDERATION PAYSANNE DE L'YONNE	A
	Représentant	CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE	E
	GENDRAUD Patrick, Président	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	E
	LEBLANC Marie	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN DELEGATION BOURGOGNE	P
	GAMELON Romain, Directeur	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE	P
	Représentant	COORDINATION RURALE DE L'YONNE	A
	Représentant	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	E
	CHOKOMIAN Sophie	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE	P
	THIALLIER Claire	DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	E
	PERCHERON Jean-Louis	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'YONNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	P
	Représentant	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE	A
	Représentant	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'YONNE	A
	Représentant	FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE DE L'YONNE	E
	Représentant	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT DE L'YONNE	E
	FOUCHET Marianne	GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE L'YONNE	P
	Représentant	INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE	A
	VOILOT Didier	LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX DE L'YONNE	P
	LOISIER Jeanne		
	Représentant	OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE	A
	MOUY Christophe	OFFICE NATIONAL DES FORETS DELEGATION YONNE	P
	DURET Justine	PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN	P
	Préfet	PREFECTURE DE L'YONNE	E
	Représentant	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	A
	VILCOT Vincent	SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN	P
	GUESPEREAU Xavier	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE L'YONNE	E
	Représentant	SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE L'YONNE	E
	CHOMBART Robin GAUTHIER Benoît MERCUZOT Patrick	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEREIN	P
	Représentant	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'YONNE	A
	SCHMITT Catherine	YONNE NATURE ENVIRONNEMENT	P
Technicien CCAAM	BURLOTTE Estelle		P

A : Absent - E : excusé - P : Présent

Rédacteur du présent document : Estelle BURLOTTE

Validé par le Président de la communauté de communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et le Président du Comité de Pilotage.

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai maximum de cinq jours suivant la date d'envoi.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'arrêté de composition du Comité de Pilotage,
2. Désignation du Président,
3. Rapport d'activités : du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019,
4. Présentation et approbation du nouveau périmètre du site,
5. Présentation des contrats Natura 2000 en cours,
6. Présentation et validation des enjeux et objectifs du nouveau document d'objectifs (DOCOB),
7. Programme prévisionnel 2020,
8. Questions diverses.

Le Président de la CCAVM ouvre la séance par un mot d'accueil. Il rappelle le contexte ayant conduit la CCAVM à accepter le portage de l'animation du site Natura 2000 en 2018 et à recruter Estelle BURLOTTE. Il propose un tour de table de présentation, puis laisse la parole à Madame Sophie CHOKOMIAN.

1. Approbation de l'arrêté de composition du Comité de Pilotage

Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que ce site Natura 2000 est issu de la fusion des anciens sites 7 et 19 avec 2 entités de sites régionaux à chauves-souris et transmet le projet d'arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage aux membres présents pour relecture et approbation.

Monsieur Antoine DELBERGUE propose que le CRPF soit classé dans « les services de l'Etat et établissements publics ».

Estelle BURLOTTE signale que les communes de BROSSES et de SERY seront ajoutées aux membres dès lors que le Comité de Pilotage validera lors de cette séance la modification du périmètre qui intègre ces nouvelles communes.

Le projet d'arrêté de composition du Comité de Pilotage est approuvé.

2. Désignation du président du Comité de Pilotage

Monsieur Olivier BERTRAND se déclare candidat et est élu à l'unanimité.

3. Rapport d'activités : du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

Estelle BURLOTTE présente le rapport de son activité depuis son embauche en commençant par rappeler le contexte et les enjeux (habitats et espèces d'intérêt communautaire) du site. Elle précise que les enjeux les plus forts concernent les pelouses sèches calcaires (menacées de fermeture) et les chauves-souris. Elle s'appuie sur le document préparatoire transmis en amont aux membres du Comité de Pilotage et un diaporama illustrant ses propos.

Sur l'axe communication, Estelle BURLOTTE précise que le **site internet** (nouveau nom de domaine : <http://sud-yonne.n2000.fr>) sera entièrement retravaillé à l'issue de la révision du DOCOB, mais que les actualités sont mises à jour régulièrement.

Le Président du Comité de Pilotage incite l'ensemble des institutions à mettre un lien de renvoi sur leur site internet.

Estelle BURLOTTE précise que **le poste 2 « veille, conseil et appui technique, articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques » ne représente que 2% de son activité** et qu'il serait pourtant nécessaire de le développer. Elle ajoute que le nombre et la diversité des membres présents à ce Comité de Pilotage devraient contribuer à ce développement.

Estelle BURLOTTE conclut en signalant que **55 % de son activité est couverte par les postes « mise en œuvre et suivi des mesures de gestion »** (notamment le suivi des contrats) et **« évaluation et amélioration du dispositif »** (révision du périmètre et du DOCOB). Ce dernier poste devrait diminuer une fois la révision du périmètre et du

DOCOB validés. Le suivi et la mise en œuvre des mesures de gestion, par contre, seront toujours une priorité, comme le précise le Président du Comité de Pilotage.

4. Présentation et approbation du nouveau périmètre du site

Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que ce projet fait suite à un travail démarré sur le site 19 en 2015 par l'ancienne animatrice, dont le DOCOB est ancien (2005) et la délimitation du périmètre était peu opérationnelle. Estelle BURLOTTE précise qu'avec la fusion des sites, l'ensemble du nouveau périmètre a fait l'objet d'une vérification. Les éléments de synthèse pour chaque commune sont présentés dans le diaporama (transmis en amont de la réunion) et un exemplaire de cartes détaillées par communes est remis aux représentants des communes présentes. L'avis du Comité de Pilotage est consultatif et sera suivi d'une consultation officielle conduite par le Préfet auprès des collectivités concernées par le site.

Madame Marianne FOUCHET signale une erreur en page 9 du document préparatoire (2 diagrammes identiques). Estelle BURLOTTE précise que le diagramme manquant présente les motifs de réduction du périmètre : 87 % sont des ajustements sur les limites des parcelles cadastrales, les limites communales ou la voirie (route et chemin), 6 % des ajustements aux zones d'AOC viticoles et 7 % sont dû à une probable erreur de cartographie (SAINT-MORE).

4 communes font l'objet de discussions :

- **ANNAY-LA-COTE** : Monsieur Gilles TISSIER regrette que la proposition retenue ne soit pas l'une de celles discutées lors de la visite de l'animatrice (limite nord calée sur le cloisonnement forestier). Estelle BURLOTTE précise que suite à la cartographie des habitats réalisée avec le conservatoire botanique, l'extension sur le plateau de la forêt communale aux lieux dits « la Réserve » et « le Crot des Millots » n'avait pas d'intérêt d'un point de vue écologique, la forêt concernée n'étant pas un habitat d'intérêt communautaire. Le découpage actuel sur la rupture de pente aux extrémités **Nord et Est** de ces 2 parcelles semble le plus cohérent (seules les forêts de pentes étant d'intérêt communautaire). Suite à cet argumentaire, cette proposition est retenue.
- **ARCY-SUR-CURE** : Estelle BURLOTTE informe le Comité de Pilotage qu'une colonie de mise-bas d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire vient de lui être signalée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun sur la commune d'Arcy-sur-Cure, en périphérie du site actuel. Monsieur Olivier BERTRAND, Maire d'ARCY-SUR-CURE et Président du Comité de Pilotage, propose que le périmètre soit retravaillé afin d'intégrer ce nouvel enjeu au site Natura 2000 (site de reproduction et territoire potentiel de déplacement et de chasse). Il se montre favorable à l'intégration de parcelles urbanisées et/ou agricoles si celles-ci s'avèrent utiles à l'espèce ou cohérentes pour le périmètre. Aucune objection n'est formulée pour ce nouveau projet. Estelle BURLOTTE rappelle que de nombreuses espèces de chauves-souris (tout comme de nombreuses autres espèces animales) se déplacent en utilisant les linéaires arborées (haies et ripisylves). Monsieur Antoine DELBERGUE souligne que la région Bourgogne-Franche-Comté propose des financements pour les actions de plantation et de restauration de haies ainsi que pour la création de vergers (jusqu'à 70 % d'aides).

- **MAILLY-LA-VILLE** : La commune, par délibération de son conseil municipal du 25/10/19, s'oppose au projet d'extension du site Natura 2000 pour les motifs suivants : trop fort morcellement cadastral, aucune action n'a été entreprise sur le secteur concerné depuis 15 ans, les propriétaires manquent d'informations et ne peuvent donc pas adhérer à la démarche. Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que la mission d'informations sur Natura 2000 n'est pas uniquement celle de l'animatrice mais aussi celles des membres du Comité de Pilotage dont les collectivités concernées. Le site 19 étant animé depuis de nombreuses années, les élus peuvent témoigner de l'absence de contraintes du dispositif. Elle souligne que le sentier pédagogique des « fleurs Boudins » à MAILLY-LA-VILLE a été réalisé grâce au dispositif Natura 2000. Elle ajoute que la désignation en zone Natura 2000 ne provoque pas d'interdiction à priori. L'absence d'actions sur le secteur vient de la difficulté à mobiliser les propriétaires mais le fait d'être en Natura permet d'envisager des actions de restauration, ce qui n'est pas le cas hors de ce zonage.
Estelle BURLOTTE présente l'intérêt de l'extension qui porterait sur un ensemble d'habitats caractéristiques du territoire, fortement menacés de fermeture suite à l'abandon des pratiques agricoles et présentant une cohérence de gestion avec les parcelles déjà concernées par le site.
Monsieur Jean-Claude ROCHER ajoute que ce secteur comporte d'innombrables meurgers, qui, en plus d'être favorables aux chauves-souris, portent la mémoire des pratiques anciennes sur la commune. Le morcellement foncier est un réel frein mais des leviers n'en restent pas moins envisageables.
Estelle BURLOTTE propose à Madame Jeannine JOUBLIN de lui transmettre des dates courant novembre afin de venir présenter Natura 2000 aux propriétaires.
- **IRANCY** : Monsieur Robert MESLIN demande des précisions sur la carte de la commune d'IRANCY, qui devait prendre en compte les parcelles classées en AOC viticole. Après vérification, il s'avère que le nouveau périmètre proposé s'appuie bien sur les limites de l'AOC IRANCY, comme il avait été demandé lors des réunions d'échanges avec l'animatrice.

Le comité de pilotage n'émet aucune objection à l'intégration des communes de BROSSES et SERY. Le nouveau périmètre est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des contrats Natura 2000 en cours

Estelle BURLOTTE présente les différents contrats Natura 2000 déposés et/ou en cours en 2019. Elle rappelle les différentes possibilités envisageables : **le contractant peut être propriétaire ou gestionnaire de la parcelle**. Il reste à la charge des collectivités un auto-financement de 20 %, inhérent au code des collectivités sauf si elles conventionnent avec un gestionnaire tel que le Conservatoire d'Espaces Naturels (cf. contrats de SAINT-MORE) ou l'Office National des Forêts (cf. contrat de MAILLY-LA-VILLE).

Concernant le projet de fermeture des cavités de MAILLY-LA-VILLE, Monsieur Bruno BOUCHARD regrette que le Comité Départemental de Spéléologie ne soit pas toujours informé et associé à ce type de projet (il ne parle pas uniquement du projet sur le site Natura 2000 mais de façon plus générale). Le partenariat entre les différents usagers des cavités est important et les enjeux doivent être partagés et concertés.

6. Présentation et validation des enjeux et objectifs du nouveau DOCOB

Estelle BURLOTTE explique que ce Comité de Pilotage a pour but de valider les nouveaux enjeux et objectifs (de développement durable et opérationnels), mais que le travail sur les mesures sera entrepris par la suite dans le cadre d'un ou plusieurs groupes de travail dans le(s)quel(s) seront intégrés les personnes ressources et membres du Comité de Pilotage intéressés. Les exemples de mesures de gestion indiquées dans le document préparatoire sont donnés uniquement à titre indicatif.

Les nouveaux enjeux du site et les priorités d'actions sont proposés pour validation : **La liste des habitats reste inchangée et 3 espèces d'intérêt communautaires sont ajoutées** (2 chauves-souris : le Minioptère de Schreiber et le Rhinolophe euryale et un papillon : le Damier de la Succise).

Suite à la remarque de Madame Françoise PIGNEUR, il est proposé de changer le terme de « contrôle » par « maîtrise » (cf. diapo sur les priorités d'actions). Aucune autre objection n'est émise à propos des enjeux.

Concernant les objectifs, Monsieur Romain GAMELON émet une remarque concernant l'objectif sur les forêts : Il souhaite que celui-ci soit reformulé, car la « diversité d'essences » ne lui semble pas adéquat. Il est proposé de retravailler l'intitulé de cet objectif et de l'envoyer pour validation aux membres du Comité de Pilotage.

L'ensemble des objectifs proposé est approuvé.

Monsieur Romain GAMELON souhaite que le CENB soit associé au(x) groupe(s) de travail conduit(s) sur les mesures de gestion.

7. Programme prévisionnel 2020

Le programme prévisionnel proposé est validé par les membres du Comité de Pilotage. Quelques précisions sont apportées :

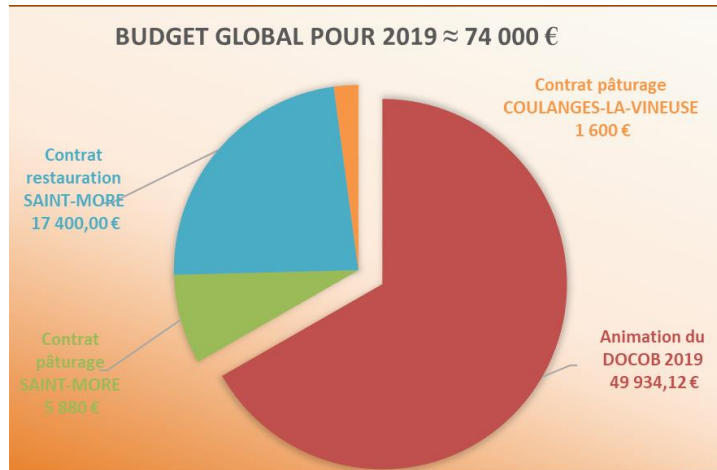
- **Lettre d'infos 2020** : une parution annuelle, diffusion et distribution identiques à 2019,
- **Plaquette du nouveau site** : indispensable pour communiquer auprès du grand public,
- **Petit guide Natura 2000** : il est destiné à aider les collectivités à communiquer sur Natura 2000. Son contenu doit donc être relativement détaillé mais sa forme doit être retravaillée. Le Président de la CCAVM rappelle que la chargée de communication de la CCAVM peut être sollicitée,
- **Animations scolaires** : Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que ce n'est pas la mission principale de l'animatrice Natura 2000, qu'elles doivent rester ponctuelles et en lien avec les enjeux du site. Il est toutefois possible de faire appel à l'animatrice pour accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques et pour des interventions ponctuelles.

Estelle BURLOTTE précise que des animations « nuits de la chauve-souris » telles qu'elles ont été conduites en 2019 (tous publics) pourraient être occasionnellement reconduites car elles sont simples à mettre en œuvre.

- Monsieur Éric SAISON propose de rencontrer Estelle BURLOTTE pour affiner le **projet d'études chauves-souris/agriculture sur l'entité du Serein**.

8. Questions diverses / remarques

- Le budget du site Natura 2000 est présenté. Contrairement à ce que laisse à penser le diagramme des documents (qui présente un budget global et donc pluriannuel pour certains contrats), pour 2019, l'animation représente 71 % du budget.



que

- Madame Sophie CHOKOMIAN indique **le budget disponible pour les contrats**

Natura 2000 est conséquent et sous consommé actuellement. Elle rappelle que **Natura 2000 est le seul dispositif à financer jusqu'à 100 % des projets en faveur de la biodiversité.**

- Les représentants du Syndicat du Serein informent que plusieurs projets liés au captage d'eau sont prévus sur le secteur du Serein et que l'animatrice en sera tenue informée.
- Monsieur Philippe QUIRIN signale un projet de pâturage ovin sur la commune de Mailly-le-Château. Estelle BURLOTTE l'encourage à la solliciter si ce projet se situe sur le site Natura 2000.
- Madame Françoise PIGNEUR souhaite que soit évoqué les problèmes de dégâts occasionnés par les sangliers sur les pelouses calcaires, ainsi que les difficultés qui peuvent être rencontrées sur le Saussois pour concilier la protection des espèces (ici le Faucon pèlerin et le Hibou grand-duc) et les activités de pleine nature, qui font vivre les petites communes telles que MERRY-SUR-YONNE.

Madame Sophie CHOKOMIAN rappelle que le suivi de la nidification des oiseaux n'est pas en lien avec Natura 2000, mais qu'il s'agit d'un projet lié aux « espèces protégées », qui fait l'objet de réunions de concertation avec les différents acteurs concernés (LPO, associations d'escalades, commune, CENB et ONCF). Concernant la chasse, Natura 2000 n'a pas de pouvoir d'agir et ce problème est général (également hors site Natura 2000) est pris en charge par la DDT.

La séance est levée à 17h30.

Annexe au compte-rendu du Comité de pilotage du 29/10/19 Natura 2000

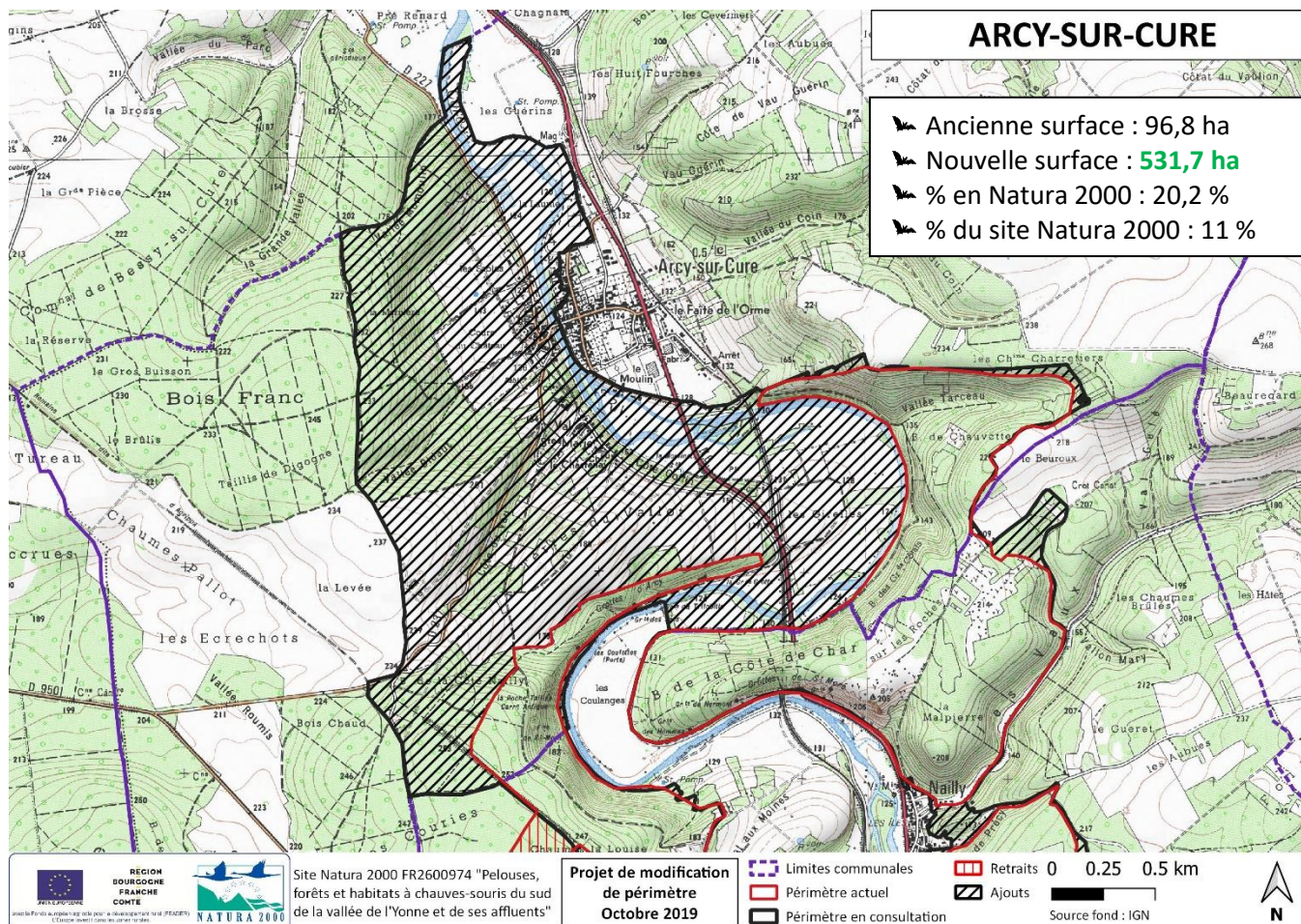
« Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Ce document présente les modifications apportées au document préparatoire suite aux décisions prises en Comité de Pilotage.

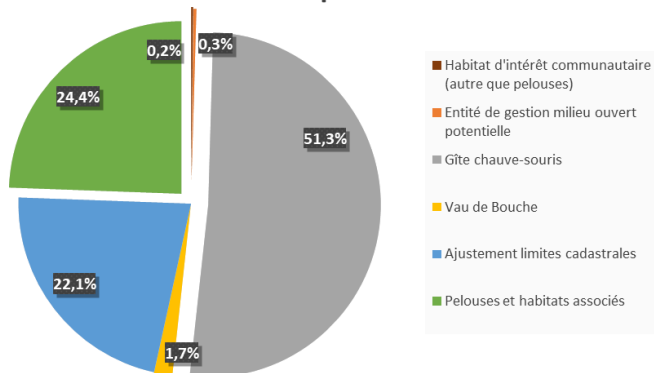
I. POINT SUR LA REVISION DU PERIMETRE DU SITE

Modification de la proposition de nouveau périmètre suite à la prise en compte d'une colonie de chauves-souris d'intérêt communautaire sur la commune d'ARCY-SUR-CURE. Travail de concertation conduit avec le Maire d'ARCY-SUR-CURE, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, la DDT et la DREAL) :

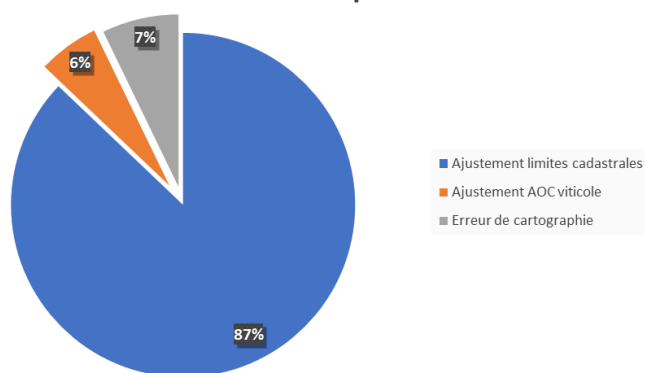
- Ancienne surface du site : 4 070 ha Nouvelle surface : 4 841 ha



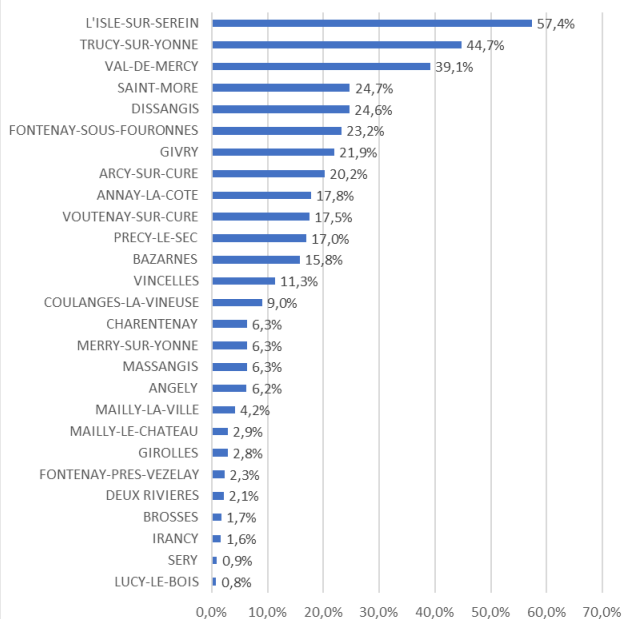
Motif d'extension du périmètre du site



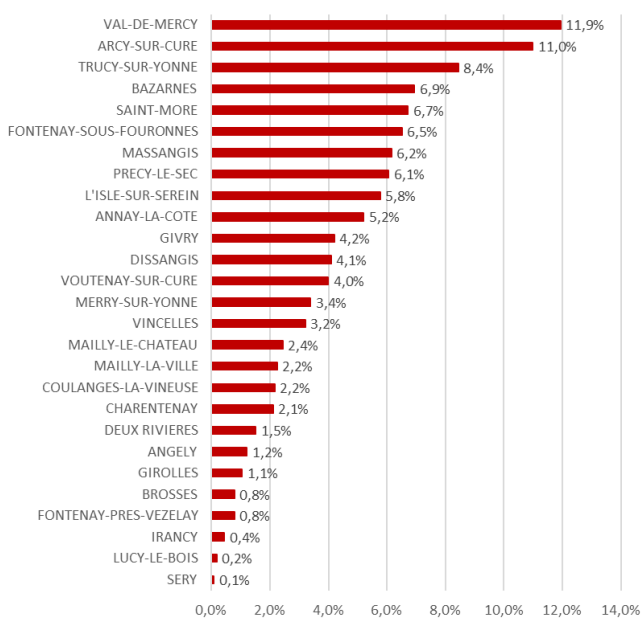
Motif de réduction du périmètre du site



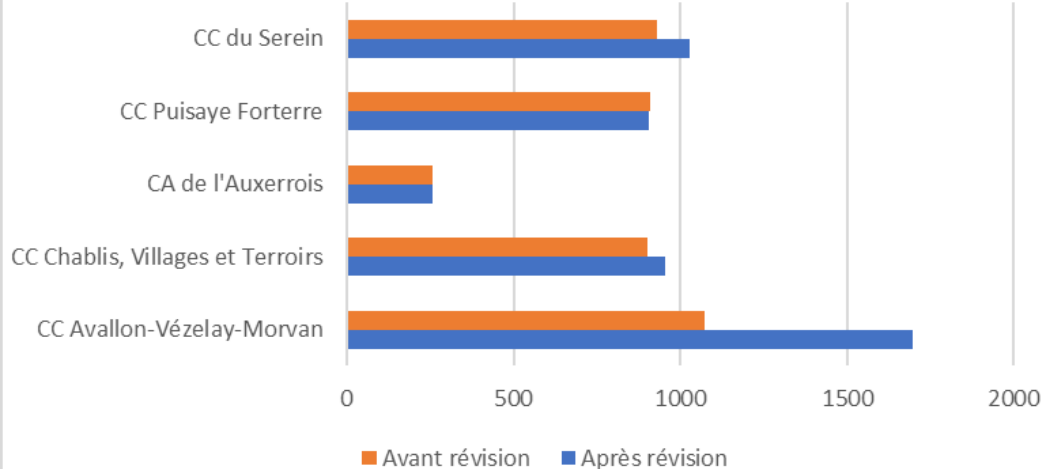
% de la surface communale en Natura 2000



Répartition de la surface du site Natura 2000

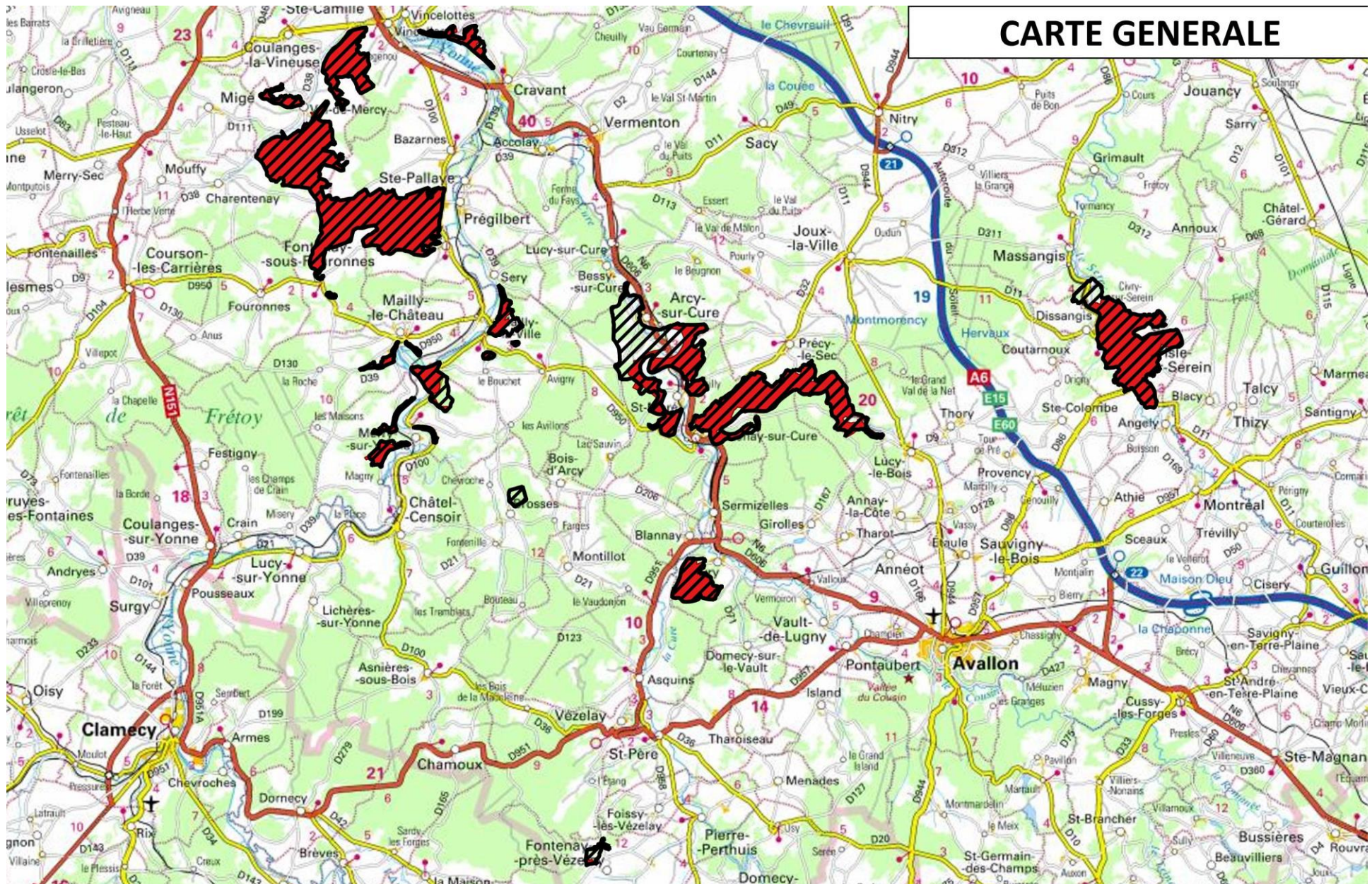


Répartition de la superficie du site Natura 2000 par EPCI (ha)



Une réunion d'informations aux propriétaires est programmée à MAILLY-LA-VILLE jeudi 21 novembre à 18h30, conformément à la demande formulée par Madame Jeannine JOUBLIN lors du Comité de Pilotage.

CARTE GENERALE



Site Natura 2000 FR2600974 "Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents"

Projet de modification de périmètre
Octobre 2019

- Périmètre actuel
- Périmètre en consultation

0 5 10 km



Source IGN : IGN



II. NOUVEAU DOCOB : ENJEUX ET OBJECTIFS

Proposition de nouvel objectif de développement durable concernant les habitats forestiers (retravaillé suite à la remarque de Monsieur Romain GAMELON) :

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	HIC/EIC concerné	Degrés de priorité	Exemple de mesure de gestion envisagées
<i>B - Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats</i>	B1 - Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation	9130, 9150, 9160, 9180* Chiroptères Lucane cerf-volant	**	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des préconisations du DOCOB dans les divers documents d'aménagements et de gestion - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive - Adaptation de la gestion en fonction de la fragilité du milieu (débardage alternatif, matériel utilisé, période d'intervention, mise en défens, élimination d'essences non indigènes et/ou invasives ...) - Outils de communication et d'information ciblés (réunions, animations, affiches, guide des bonnes pratiques, ...) - Etudes et suivis scientifiques des habitats et des mesures de gestion - Evaluation de l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaires du site - Charte Natura 2000
	B2 – Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières, ...)	9130, 9150, 9160, 9180*, 91E0* Chiroptères Lucane cerf-volant	**	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et un réseau d'arbres à cavités - Création ou maintien de lisières étagées et éclairées favorables à la biodiversité (dont cloisonnements) - Création ou rétablissement de mares ou de clairières - Réhabilitation ou recréation de ripisylves